

Duquesne University

Duquesne Scholarship Collection

I/D Information Documentation (French)

ID and Anima Una

9-1-1978

1978 Vol. 18 Supplément : Décisions du Conseil général élargi de 1978

Equipe généralice

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/id-fr>

Repository Citation

Equipe généralice. (1978). 1978 Vol. 18 Supplément : Décisions du Conseil général élargi de 1978. Retrieved from <https://dsc.duq.edu/id-fr/19>

This Article is brought to you for free and open access by the ID and Anima Una at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in I/D Information Documentation (French) by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

DECISIONS DU CONSEIL GENERAL ELARGI DE 1978

Supplément à I/D n° 18, sept.-oct. 1978

C.G.E. 78, 42

VIE SPIRITAINE

Le Conseil Général Elargi considère le renouveau de la vie spiritaine comme la première des priorités pour les Spiritains.

Les nombreux signes de ce renouveau, dans la Congrégation et ailleurs, peuvent être interprétés sans témérité, comme un appel de Dieu pour la Congrégation aujourd'hui.

De ce renouveau, le C.G.E. a retenu deux aspects: le renouveau dans la prière et le renouveau dans la vie de communauté.

A - Prière.

Le C.G.E. insiste sur la vie de prière, en particulier sur la prière communautaire. La recherche de nouvelles formes de prière, jugées valables, devra être réalisée dans un esprit de respect mutuel et avec le souci de faire progresser la communauté de prière. Le C.G.E. invite les responsables à promouvoir le renouveau dans la prière et à encourager les confrères dans leur rôle d'animateurs.

B - Communauté.

Le C.G.E. prend acte:

- de l'importance donnée, aujourd'hui, dans l'Eglise, à la communauté comme lieu privilégié de l'évangélisation pour la communauté elle-même et en vue du ministère apostolique;
- du désir exprimé par certains confrères de revenir à la vie commune;
- de l'aspiration à vivre communautairement d'une façon plus authentique;
- de la volonté des jeunes de vivre en communauté.

Le C.G.E. encourage les confrères à s'orienter dans ce sens, car il rejoint la tradition originelle de la Congrégation:

«Pour le perfectionnement de la vie apostolique qui est son but, pour la stabilité et l'extension des œuvres qui en sont l'objet, et pour la sanctification de ses membres, la Congrégation a pris pour sa règle fondamentale la vie commune. Tous ses membres vivront toujours en communauté» (Règle de 1849, n° 45 - citée par D.D., n° 36).

Il nous appartient de faire en sorte que l'intuition de Libermann soit vécue, aujourd'hui et dans l'avenir. Un tel rappel est d'autant plus important que trop de communautés ont été disloquées ou risquent de l'être dans les années à venir sous la pression de certaines exigences pastorales.

Dans ces perspectives, le C.G.E. demande aux responsables de la Congrégation, à tous les niveaux, de mettre tout en œuvre en vue de maintenir et de promouvoir la vie commune et le travail d'équipe (Cf. D.A., n° 79-80).

C.G.E. 78, 43 PRIORITÉS D'ENGAGEMENT POUR LA MISSION DANS LA CORESPONSABILITÉ

1° - Trois Priorités - Signes.

1) Fondations spiritaines:

- du personnel pour la formation: dans la jeune Province d'Angola, dans les Fondations d'Afrique de l'Est, d'Afrique francophone, du Brésil et de Porto-Rico;
- notre intention: susciter des missionnaires aux Eglises et incarner la Congrégation.

2) District de Bethlehem: une équipe internationale;

- situation difficile;
- District en difficulté pour réaliser l'implantation de l'Eglise locale.

3) Province de Belgique: une équipe pour Gentinnes;

- une ancienne Province en difficulté;
- aider sa volonté de survivre.

N.B.: Les autres priorités de 1976 demeurent: ANGOLA, PARAGUAY, PAKISTAN.

2° - Autres Priorités.

1) Diversification des engagements de la Congrégation: une équipe pour les Mandjaques en Guinée-Bissau.

2) Des spécialistes, « appelés pour des tâches précises »:

- théologien pour l'Institut missionnaire de Londres;
- équipe d'animation pour Guyane-Martinique-Guadeloupe;
- théologien pour l'équipe inter-îles (Réunion-Maurice-Madagascar);
- pour l'Université Duquesne;
- spécialistes pour l'Islam;
- demandes de la Maison Générale.

- 3) Renouveau et réorientation d'œuvres anciennes: une équipe d'animation pour Auteuil.
- 4) Engagements dans les Provinces: les migrants.
- 5) Personnel pour les « Districts »: Diocèse de Bafia, Diocèse de Kindu (Kongolo), Mexique.

3° - **Prospective - Avenir.** Le C.G.E. encourage l'Equipe Généralice:

- 1) à poursuivre ses prospectives au Moyen-Orient (dialogue Islam);
- 2) à faire des prospectives en Asie;
- 3) à être à l'écoute des appels en dehors de nos engagements actuels;
- 4) à être attentive aux possibilités d'engagement des laïcs missionnaires;
- 5) à porter attention à « JUSTICE ET PAIX »;
- 6) à évaluer des engagements qui toucheraient à leur fin;
- 7) à voir la question d'une éventuelle Fondation en Afrique de l'Ouest.

C.G.E. 78, 45 EXPÉRIENCE D'ÉTÉ DE VIE SPIRITAINE INTERNATIONALE

La première session d'expérience d'été de vie spiritaine internationale se tiendra pendant l'été 1979. Les PP. LE FLOC'H (France) et GEOGHEGAN (Irlande) ont été nommés au Comité d'organisation.

Deux représentants des jeunes en formation seront adjoints à ce Comité d'organisation pour la préparation. On a suggéré que l'un d'eux soit d'Angleterre, et l'autre d'Espagne ou du Portugal.

Les 2/3 des membres du C.G.E. ont manifesté leur préférence pour Gentinnes, en Belgique. Quelques-uns préféreraient Aranda, en Espagne. La décision finale est laissée au Comité d'organisation qui disposera du compte-rendu du C.G.E.

C.G.E. 78, 46 CHAPITRE GÉNÉRAL 1980

- 1) Le Chapitre Général de 1980 sera une « animation » et une « célébration ».
 - pour étudier et clarifier, dans le contexte de la Congrégation, un THEME MAJEUR qui serait un guide pour les 6 années à venir;
 - pour célébrer ce qui nous unit, en vue d'ETRE davantage ce que l'on appelle « Spiritain »;
 - avec l'espoir que les délégués, retournant dans leurs circonscriptions, y seront des animateurs.
- 2) Le système de représentation sera semblable à celui de 1974, avec les ajustements nécessaires et la représentation effective de certains groupes spéciaux reconnus.
- 3) Le SEUL SUJET PRINCIPAL (étant admise la nécessité de quelques actes législatifs requis) sera LA VIE SPIRITAINE, avec un partage sur les nouvelles orientations que prend la Congrégation et un accent spécial mis sur la VIE des Spiritains. (On perçoit une évolution notable moins axée sur la stratégie missionnaire mais bien plutôt sur l'approfondissement de cette vie spiritaine).
- 4) Lieu: CHEVILLY - Date: JUILLET 1980, pour un mois *maximum*.

C.G.E. 78, 47 LES FRÈRES ET LE STATUT CLÉRIICAL DE LA CONGRÉGATION

A la question posée: « Etes-vous d'accord que le Conseil Général consulte tous les membres de la Congrégation sur le maintien ou non du statut cléricale? », le C.G.E., après explications et discussion, a répondu NEGATIVEMENT à ce projet de consultation (Cf. I/D 18, p. 2).

C.G.E. 78, 48 JEUNES SPIRITAINS

- 1) Afin d'entrer davantage dans les orientations de la Congrégation, notamment dans le sens de l'internationalité et de la coresponsabilité, nous envisageons de nommer un jeune Spiritain COORDINATEUR, qui sera en liaison avec un représentant de chaque Province et Fondation spiritaines.
- 2) Ce dialogue entre jeunes, au-delà des frontières, se fait en lien avec toute la famille spiritaine, ses responsables et l'Equipe Généralice, dont un membre est chargé spécialement des jeunes.

C.G.E. 78, 49 FINANCES

Ont été approuvées les deux propositions suivantes au sujet de la distribution des fonds qui étaient en reliquat du C.G.E. de 1976:

- 55.000 dollars attribués au Portugal.
- Les 135.000 dollars qui auraient pu être attribués à la Province de France seront versés au fonds « Cor Unum » dont les revenus annuels sont distribués en allocations. On met un point final au contentieux financier entre la Province de France et l'Administration Générale.

Ont été approuvées les propositions suivantes au sujet de la Contribution personnelle:

- 1) Le principe de la perception d'une contribution personnelle est maintenu, à titre de solidarité commune de la Congrégation.
- 2) En tenant compte d'une nécessaire décentralisation, chaque circonscription assurera le recouvrement de cette contribution, au taux actuellement en vigueur dans la circonscription.
- 3) Pour les confrères travaillant hors de leur Province d'origine, la circonscription où ils sont affectés enverra à la Province d'origine la moitié de cette contribution.
- 4) Les circonscriptions qui voudraient pratiquer une autre forme de solidarité à l'égard de la Congrégation devront cependant tenir compte du choix fait par les Provinces d'origine des confrères.
- 5) Ces mesures entrent en application le 1^{er} janvier 1979.